

# MINUTES

*Think tank Sport et Citoyenneté*

## TABLE RONDE

« L'accompagnement et la reconversion des sportifs de haut niveau :  
le rôle de l'entreprise »

Vendredi 31 janvier 2014  
14.00 – 16.30

*Amphithéâtre Pierre de Coubertin  
INSEP - Paris*

*En partenariat avec :*

**somfy**®

*Avec le soutien de :*



## CONTEXTE

Les relations entre le sport et l'entreprise sont pluridimensionnelles. Si le parrainage est le volet le plus exploité, le développement des politiques de RSE offre de nouvelles perspectives. La place faite au recrutement et à l'accompagnement des sportifs au sein de l'entreprise évolue. L'évolution professionnelle des sportifs de haut niveau est complexe. Deux axes de développement semblent possibles : du côté des athlètes, une plus grande anticipation de l'après-carrière est primordiale ; du côté des entreprises, un accompagnement continu avant et après la carrière sportive est porteuse de sens, à la fois pour l'athlète et pour l'entreprise.

C'est dans ce contexte que *Sport et Citoyenneté* a réuni à Paris plusieurs intervenants issus du mouvement sportif, des autorités publiques et du monde de l'entreprise, ainsi que des athlètes, pour débattre de l'accompagnement et de la reconversion des sportifs de haut niveau.

## COMPOSITION DU PANEL

### **Protocole**

- **Vincent CHAUDEL** | Vice-président de *Sport et Citoyenneté*
- **Patrick ROULT** | Adjoint au DGA chargé de la performance sportive, INSEP
- **Frédérique JOSSINET** | Conseillère « Sport - Femmes et Sport - Accompagnement et reconversion des Sportifs de Haut Niveau (SHN) », MSJEPVA

### **Introductions**

- **Stéphanie AUTHIER** | Chargée d'études et d'évaluation, Bureau des Sports de Haut Niveau et des Fédérations Unisports, MSJEPVA
- **Véronique LESEUR** | Responsable du département de l'orientation, de la formation, de l'accès à l'emploi et de la reconversion des SHN, INSEP

### **Table ronde**

- **Isabelle SEVERINO** | Vice-présidente du CNOSF et co-présidente de la CAHN
- **Vincent DEFRASNE** | Directeur de la Fondation d'entreprise Somfy
- **Frédérique QUENTIN** | Responsable du Mécénat à la FDJ
- **Cyril VIEU** | Ancien gymnaste, Préparateur physique, INSEP
- **Nicolas MARTIN** | Responsable du Sponsoring, RATP
- **Raphaël EGOUMENIDES** | Responsable communication, Generali Assurances

### **Grands témoins**

- **Alain ARVIN-BEROD** | Vice-président de « Entreprendre et Sport », Membre du Conseil d'administration de *Sport et Citoyenneté*
- **Jean-Paul CLEMENCON** | Délégué Général de la Fondation du Sport Français Henri Sérandour

### **Modération/Animation**

- **Alain GHIBAUDO** | Membre du Comité Scientifique de *Sport et Citoyenneté*, Fondateur et directeur de Sport Carrières

## MINUTES

### ✓ Ouverture de la table ronde

L'ouverture de la table ronde est annoncée par **Vincent Chaudel**, qui rappelle que la fin de carrière d'un athlète professionnel est souvent présentée comme une « petite mort » : les individus s'engagent dans un métier qu'ils ne pourront pas exercer jusqu'à la fin de leur carrière professionnelle, ce qui introduit mécaniquement le sujet de la reconversion et du double projet. L'Union européenne a investi ce champ depuis 2008, avec la publication de « Lignes directrices sur la double carrière des athlètes ». Comment valoriser le vécu du sportif ? Quelle place pour les athlètes dans l'entreprise ? Quels dispositifs pour l'accompagnement et la reconversion ? Ces questionnements caractérisent la spécificité du sport. A l'aube des Jeux Olympique d'Hiver de Sotchi, **Sport et Citoyenneté** souhaite valoriser les points de vue sur cette problématique.

**Patrick Raoult** insiste sur le rôle même de l'INSEP, qui consiste à permettre aux sportifs de haut niveau (SHN) d'anticiper l'après-carrière et de choisir une formation qui leur convienne. L'anticipation et la formation en amont sont les fondamentaux en vue d'une reconversion réussie.

Du côté du Ministère des Sports, des initiatives sont également mises en place, comme le souligne **Frédérique Jossinet**. Avec le concours du mouvement sportif et des entreprises, le Ministère tente d'assurer la meilleure reconnaissance possible des compétences des athlètes. Si beaucoup de pistes restent encore à explorer, il demeure que les athlètes ont besoin d'être épaulés, car beaucoup appréhendent cette transition.

3

### ✓ Introductions

**Stéphanie Authier** présente à l'assemblée les actions du Ministère dans le domaine de l'accompagnement des sportifs de haut niveau. Ces dernières s'articulent autour des notions générales d'accompagnement, d'équilibre de vie, de valorisation des compétences. L'objectif demeure une animation autour d'une volonté de créer la double réussite des sportifs et sportives de haut niveau, pour le sport et la vie professionnelle.

Plusieurs dispositifs existent d'ores et déjà :

- Un investissement financier important de l'Etat : 10 millions d'euros par an
- Le système de primes olympiques et paralympiques
- Les aides à la formation et aux concours, avec un aménagement de scolarité et d'études
- Les conventions d'insertion professionnelle pendant la carrière.

**Stéphanie Authier** remarque qu'il existe une certaine méconnaissance de tout ce qui est fait pour les SHN. C'est pourquoi le Ministère a produit en novembre 2013 une plaquette d'informations contenant tous les dispositifs d'aide. Celle-ci sera distribuée à plusieurs milliers d'exemplaires, auprès des acteurs-clé (entreprises, directeurs techniques nationaux, fédérations, etc...).

**Véronique Leseur** rappelle quant à elle les principes fondateurs de l'INSEP dans ce domaine : accompagnement et anticipation. La réflexion de l'INSEP autour du double projet a

évoluée : d'une interprétation stricte, l'INSEP a assoupli sa vision et élargi ses objectifs. La finalité est désormais de trouver un projet de développement personnel et professionnel futur de l'athlète. Dans cette optique, les fédérations sont une pièce maîtresse du dispositif.

Elle insiste sur un troisième maître mot, la temporalité : la carrière sportive et les études académiques ne se mènent pas simultanément de front. Alternier temps fort et temps faible tant au niveau professionnel que sportif est primordial.

### ✓ Discussion avec les panélistes

L'ouverture de la table ronde est prononcée par **Alain Ghibaudo**. Les intervenants sont invités tour à tour à exprimer leur opinion et apporter leur vécu/expertise sur la question de l'accompagnement des SHN.

Pour **Isabelle Severino**, la problématique de la reconversion est singulière et épouse les spécificités de chaque discipline. Le CNOSF a initié des activités en partenariat avec la Fondation Adecco qui met des agents de proximité à disposition des athlètes pour assurer un suivi personnalisé.

Cependant, de manière générale, l'information circule moins bien dans les fédérations plus modestes. Le manque de moyens et de structuration rend difficile la mise à disposition de ressources pour aider à l'accompagnement et à la reconversion. Dès lors, la mise en place d'un lieu d'information unique traitant de l'évolution professionnelle des SHN serait utile. Il pourrait regrouper toutes les informations et dispositifs existants, en impliquant l'ensemble des parties prenantes (entreprises, fédérations, pouvoir publics, etc.).

Selon **Cyril Vieu**, le manque d'aménagement des horaires est l'un des principaux freins à la construction équilibrée d'une double carrière. Bien que l'on demeure dans un environnement concurrentiel, il invite les intervenants à réfléchir sur l'idée d'un lieu et d'un tronc commun pour tous les SHN : un noyau central qui regrouperait différents sports/disciplines, avant de laisser la place à des parcours plus spécialisés.

**Vincent Defrasne** met l'accent sur l'anticipation et la responsabilisation des athlètes. Chacun doit prendre son parcours en main et apprendre à se connaître, se mobiliser. L'après-carrière doit procéder d'une démarche volontaire des SHN. La communication, la dissémination de liste, de plaquettes est fondamentale en ce sens. L'accès à l'information est l'étape première pour les athlètes. Or les parcours possibles pour les SHN sont aujourd'hui diffus et semblent peu lisibles pour beaucoup.

Pour **Raphaël Egoumenides**, afin de susciter l'intérêt du monde de l'entreprise, il est nécessaire que le monde du sport fasse reconnaître non pas simplement les valeurs véhiculées par les différentes disciplines, mais bel et bien les compétences développées par la pratique du sport de haut niveau.

**Frédérique Quentin** note que si la reconversion reste une étape difficile, des aménagements existent et la situation a évolué depuis 20 ans. Certaines fédérations comme l'athlétisme inscrivent même le double projet dans leur politique. Certes, il est difficile pour les athlètes de trouver la même motivation que celle qui prévalait sur les terrains. L'engagement des

entraîneurs et des directeurs techniques nationaux est fondamental. Ils sont le point de contact privilégié avec l'athlète. En outre, les dispositifs existant comme les contrats d'insertion professionnelle constituent une possibilité intéressante pour découvrir le monde de l'entreprise.

De nombreuses entreprises embauchent des SHN. C'est notamment le cas de la RATP, qui a mis en place le dispositif « RATP Athlètes de Haut Niveau ». **Nicolas Martin** souligne que la RATP peut salarier jusqu'à 10 athlètes en contrat d'insertion professionnelle. Le dispositif contient trois phases : une intégration de l'athlète dans l'entreprise ; un suivi de formation pour envisager les perspectives d'évolution interne et une anticipation de la fin de carrière, avec une transition douce. De manière générale, 90% des athlètes restent ainsi au sein de l'entreprise après leur carrière.

#### ✓ **Interventions de grands témoins**

Deux grands témoins sont invités à prendre la parole. Pour **Jean-Paul Cléménçon**, le mouvement sportif a une responsabilité générale vis-à-vis des jeunes, que l'on a poussé à atteindre les sommets.

**Alain Arvin-Bérod** est quant à lui Vice-président de l'association « Entreprendre et Sport » qui, grâce au soutien du Conseil Régional Rhône-Alpes, joue un rôle de guichet unique en ligne directe avec les SHN du territoire, réunis dans la Team Rhône-Alpes. La construction du projet se fait directement avec les entreprises et le contenu pédagogique délivré aux SHN est articulé autour de trois modules : se connaître, connaître son activité et connaître son environnement.

#### ✓ **Discours de clôture**

Pour **Vincent Chaudel**, cette table ronde a permis de poser une photographie globale des dispositifs existant pour l'accompagnement et la reconversion des SHN. Si le Ministère des Sports informe et soutient les athlètes dans leur conversion, l'INSEP met également des dispositifs clairs en place. Il apparaît néanmoins que les fédérations ont plus de difficultés à proposer un suivi personnalisé à leurs athlètes. Le secteur privé est quant à lui réellement investi sur ce terrain, que ce soit via l'engagement de grandes entreprises (Somfy, RATP) ou d'associations.

De manière générale, les freins à cette reconversion demeurent le manque d'aménagement et le manque d'accès à l'information. Parmi d'autres recommandations, l'idée d'une centralisation des informations semble avoir émergé. De plus, si la France a mis des dispositifs solides en place, des initiatives transnationales peuvent être la porte d'entrée à des solutions innovantes, qui pourraient à terme bénéficier à nos sportifs nationaux

## **IDEES FORTES ISSUES DES ECHANGES ENTRE INTERVENANTS**

1. La mise en place d'**un lieu d'information** traitant de l'évolution professionnelle des SHN serait utile. Il pourrait regrouper toutes les informations et dispositifs existants.
2. **L'accompagnement** des SHN dans la définition de leur projet personnel et professionnel est primordial. L'investissement des acteurs proches (entraîneurs, fédérations) est souvent décisif, chaque athlète étant un cas particulier.
3. A titre personnel, l'**athlète** doit devenir acteur de son évolution professionnelle. Le choix du moment pour aborder ces questions est important.
4. Il convient d'agir avec **l'ensemble des acteurs**, notamment les fédérations, qui sont les premières impliquées.
5. **Les entreprises** (réserves de bonnes pratiques) doivent être associées aux réflexions, car ce sont elles qui embaucheront les athlètes plus tard. Des passerelles sont à consolider entre le monde du sport et le monde de l'entreprise, afin que chacun puisse comprendre le fonctionnement de l'autre.

*Sport et Citoyenneté est un « think tank » européen pour un sport au service de la citoyenneté. Il se positionne comme un groupe de réflexion spécialisé dans le domaine du sport. Son objectif est de convaincre les décideurs, publics et privés, de l'utilité des valeurs du sport et de militer pour leur meilleure implantation dans la société. C'est un lieu de réflexion et de mise en réseau auprès des pouvoirs publics européens, du secteur économique et des acteurs associatifs.*

[www.sportetcitoyennete.com](http://www.sportetcitoyennete.com)